



**Ville de Mulsanne**

République Française  
Département de la Sarthe

**ARRETE N° 193/2025**

*établissant le tableau annuel d'avancement de grade  
pour l'année 2025*

*Le Maire de Mulsanne,*

*Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,*

*Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,*

*Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,*

*Vu la délibération en date du 17 novembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,*

*Vu les lignes directrices établies par le Maire après avis du comité technique,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :*

**Avancement au grade de :** ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BERNARD Elisabeth	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
COEURJOLI Odile	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Proportion Homme / Femme des agents promouvables \***

Total	Hommes	Femmes
8	3	5

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

**Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus**

Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**ARTICLE 2 :** *Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.*

**ARTICLE 3 :**

*Le Maire*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Mulsanne, le 6 juin 2025

Le Maire,  
Jean-Yves LECOQ



Publié le 17/06/2025